

AVIS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

DSEC
S.I.D.P.C.
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le jeudi 13 juillet 2023

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE **« CANICULE »**

Destinataires :

Tous les maires du département des Landes

Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR .

Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE JAUNE** pour le phénomène **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

Période : du 14 juillet 2023 de 12h au 15 juillet 2023 à 06h

À compter du vendredi 14 juillet 2023 à 12h

Situation météorologique :

Un pic de chaleur non exceptionnel, mais intervenant dans un contexte de festivités du 14 juillet 2023, nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées. Les températures de l'après-midi s'élèveront rapidement au-dessus de 35°C, pour culminer à 36 voire 37°C dans certaines agglomérations et 38°C dans le sud de la Gironde ou le nord des Landes. Avec la rotation du vent à l'ouest, l'épisode de forte chaleur s'estompera dès le début de soirée sur les Pyrénées-Atlantiques, plus tardivement sur la Gironde et les Landes, les températures de la nuit s'abaissant ensuite jusque vers 18 ou 19°C. Samedi, les températures maximales sont en baisse très sensible sur ces trois départements avec 23 à 25°C attendus.

Consignes de comportement :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental vagues de chaleur :

- Signaler à la préfète toute situation anormale liée à la chaleur ;
- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


Cyrille LEFEUVRE